

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026 **COMMUNE DE CLÉREY**

La réunion a débuté le 5 mars 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre.

Membres présents :

Monsieur Agrapart Thierry
Monsieur Callot Franck
Madame Contant Evelyne
Monsieur Lécorché Jean-Pierre
Monsieur Mennessier Sébastien
Madame Misswald Catherine
Madame Nicolodi Julia
Monsieur Prévot Pascal
Madame Sottas Gaëlle
Madame Tesser Charlotte
Madame Vitali Rachel

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame Depuille Anaïs
Madame Giorgetti Coralie
Monsieur Goncalves Jean, excusé
Monsieur Sommer de Launay Geoffroy, excusé

Secrétaire de séance : Madame Contant Evelyne
Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Communications du Maire
 - 2026_01 - Approbation du Compte de Gestion 2025
 - 2026_02 - Vote du Compte Administratif 2025
 - 2026_03 - Affectation des résultats 2025
 - Convention de partenariat de Lecture Publique
 - 2026_04 - Subvention à la Coopérative Scolaire : financement des cadeaux de Noël 2025
 - 2026_05 - Subvention à la Coopérative Scolaire : participation au séjour à la base de Chappes en mai 2026
 - Questions diverses
-

- Communications du Maire

Remerciement pour la réinstallation de la croix de chemin

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courriel d'un habitant de Fresnoy-le-Château indiquant sa satisfaction de voir la croix du carrefour D1-D49 de nouveau à sa place, montrant ainsi le souci de la commune pour le maintien de son patrimoine.

Remerciements des élèves et des Professeurs des écoles

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courriel des élèves de Madame Benoît, Classe de CE1/CE2 remerciant pour le goûter de Noël et les cadeaux offerts aux classes le 19 décembre dernier.

Travaux à l'entrée de la petite grille du cimetière

Monsieur le Maire communique des photos de la mise en place d'une pierre au pas de porte de la petite grille du cimetière.

Remerciements de l'Association Les Doigts Agiles

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les remerciements de l'ensemble des membres de l'Association Les Doigts Agiles de Clérey, ainsi que de Madame Patricia Jaloux, pour la mise à disposition des locaux et les différentes interventions techniques et d'entretien, cela ayant permis à 22 personnes de tout âge, de se retrouver tous les lundis après-midi.

Installation sur les grilles des écoles

Monsieur le Maire transmet au conseil municipal des photos des grilles des école maternelle et élémentaire maintenant décorées de crayons de couleur réalisés en totalité par les agents communaux.

Réouverture de la boulangerie

La boulangerie rouvrira courant avril.

- QUESTIONS PRINCIPALES

2026_01 - Approbation du Compte de Gestion 2025

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Le compte de gestion **2025** du receveur se présente comme suit :

Résultat de clôture **2025** :

Investissement, déficit de **188.771,58 euros**

Fonctionnement, excédent de **679.096,87 euros**

Soit un **excédent de clôture** de **490.325,29 euros**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier **2025** au 31 Décembre **2025**

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice **2025** par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2026_02 - Vote du Compte Administratif 2025

Le Compte Administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire).

Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à un adjoint.

Le Compte Administratif permet, par ailleurs, de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire Madame Evelyne CONTANT, 1^{ère} Adjoint, nouveau président pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

Le compte administratif se présente comme suit hors reste à réaliser :

Section de Fonctionnement :

* Recettes : 1.364.740,51

* Dépenses : 685.643,64

Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 679.096,87

Section d' Investissement :

* Recettes : 370.255,56

* Dépenses : 559.027,14

Soit un déficit d'investissement de clôture : 188.771,58

Soit un excédent de clôture : 490.325,29 euros

Puis Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Madame Evelyne CONTANT, 1^{ère} Adjoint au Maire, qui fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent le Compte Administratif **2025**.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2026_03 - Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	155 843,44
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	569 085,87

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	344 615,02
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	110 011,00

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	13 400,00
En recettes pour un montant de :	13 428,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	188 743,58
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	188 743,58
--	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	490 353,29
--	------------

- Convention de partenariat de Lecture Publique

Comme indiqué dans le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2025, le Point Lecture rouvrira en septembre de cette année. Des contacts ont été pris avec les services compétents de la Médiathèque Départementale de l'Aube (MDA), notamment lors d'une réunion à la MDA le 28 novembre 2025 et des entrevues sur site les 23 janvier et 5 février derniers et de Troyes Champagne Métropole. De plus, Monsieur le Maire indique que des travaux de rénovation d'une partie des locaux sont en cours.

2026_04 - Subvention à la Coopérative Scolaire : financement des cadeaux de Noël 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'attribution d'une subvention de **261,88 euros** au bénéfice de la Coopérative Scolaire pour le financement des cadeaux de Noël **2025** pour les élèves de l'école maternelle.

2026_05 - Subvention à la Coopérative Scolaire : participation au séjour à la base de Chappes en mai 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'attribution d'une subvention de **740,00 euros** au bénéfice de la Coopérative Scolaire en participation aux frais de séjour à la base de Chappes pour la classe de CM1-CM2 (qui se détaille ainsi : prise en charge de 40,00 euros par élève scolarisé et domicilié à Clérey et 15 euros par accompagnateur par jour)

- QUESTIONS DIVERSES

L'art est dans le pré

Troyes Champagne Métropole a organisé la première édition de l'Art est dans le pré en 2024. Cette exposition a pour but de mettre à l'honneur des communes rurales pour amener des visiteurs à la découverte des richesses de notre patrimoine tant bâties que naturelles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Clérey a été choisie par Troyes Champagne Métropole pour recevoir une œuvre unique d'un artiste plasticien pour une exposition à ciel ouvert.

L'exposition se tiendra du 9 mai au 9 novembre 2026.

Des animations ponctuelles autour de l'œuvre exposée seront proposées.

Suite donnée au dépôt de plainte pour abandon d'ordures commis le 29/04/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à son dépôt de plainte pour dépôt-abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objet hors des emplacements autorisés commis sur le territoire de la commune le 29 avril 2025, dont la commune est victime, il est en attente des conclusions de l'audience au Point Justice ex Maison de la Justice et du Droit.

Tenue des bureaux de vote

Le planning de tenue des bureaux de vote sera élaboré et communiqué dès élaboration définitive.

Les sujets suivants sont abordés :

- Panneau de signalisation routière Rue de la Noue du Moulin
- Compte rendu du Comité Syndical du SIEDMTO du mercredi 4 mars dernier
- Signalétique au cimetière : les affichages actuellement en place à l'entrée du cimetière sont complétés pour porter la mention suivante : « Accès interdit à tous véhicules sauf en cas de service funéraire ou travaux et personnes à mobilité réduite »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h49.

Madame Contant Evelyne
Secrétaire de séance

Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre,
Maire